

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 mars 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-03-153 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 mars 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1730.01 / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Approvisionnement en eau potable / Secteurs Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 février 2017 ainsi que séance extraordinaire du 27 février 2017

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.4 École Sainte-Madeleine / Triathlon des jeunes 2017 / Commandite

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Poursuite en recouvrement de taxes foncières / Lots 1 830 565, 4 122 566 et 4 223 989
- 5.3 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie du lot 1 675 408 / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 5.4 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie du lot 1 545 377 / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 5.5 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie du lot 1 545 378 / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 5.6 Servitude de passage / Voie cyclable / Partie du lot 4 937 478 / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

5.7 Règlement volontaire / Réclamation / Absence d'une deuxième issue / 934, rue de Clichy / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 février 2017

6.2 Rapport d'activités du trésorier – année 2016

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de main-d'œuvre

7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

7.3 Service des travaux publics / Embauche / Stagiaire en génie de la construction

7.4 Service des loisirs et de la culture / Structure organisationnelle / Modifications complémentaires

7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

11.1 Club de natation les Citadins / Inscription saison 2016 / Remboursement

11.2 Financement / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes / Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

11.3 Protocole d'entente / La Société Canadienne de la Croix-Rouge / Programmes de secourisme, natation et sécurité aquatique / Autorisation de signature

11.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés

11.5 Octroi de contrat / Spectacle pyrotechnique / Festivités de la fête nationale 2017 / Autorisation de signature

12. Protection publique

13. Travaux publics

13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-07 / Service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage

13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-08 / Réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux

14. Eaux

14.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

15. Services techniques

15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-21 / Services professionnels / Architecture / Concepts du futur hôtel de ville / Aménagement intérieur et extérieur

16. Urbanisme

16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 février 2017

16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 février 2017

- 16.4 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 1000, rue Émile-Bouchard / Lot projeté 6 012 819 / Zone C2-415 / CCU n° 17-02-28
- 16.13 PIIA / 150, chemin des Chenaux / Bâtiment d'intérêt patrimonial et lanrière patrimoniale / Lotissement / Lot 2 437 680 / Zone H1-233 / CCU n° 17-02-37
- 16.16 Dérogation mineure / 56, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Marge avant de 4,87 mètres / Aire de stationnement localisée à 1,53 mètre de la ligne d'emprise de rue / Lot 5 908 873 / Zone C3-302 / CCU n° 17-02-40
- 16.19 Modification au plan directeur de rues et de lotissement / Secteur montée d'Alstonvale / Projet « Ravin Boisé » / Lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, et 1 830 253 / Zone H1-914 / CCU n° 16-12-212 / Abrogation de la résolution 14-12-1262
- 16.20 Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs, d'espaces naturels et de conservation / Secteur montée d'Alstonvale / Projet « Ravin Boisé » - phase 1 / Lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 209 et 1 830 252 / Zone H1-914 / CCU n° 16-12-211

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1735 / Installations septiques
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1565-08 / Circulation (RMH 339)
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1701 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1701 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1694-13 / Stationnement (RMH 330)

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-03-154 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 20 février 2017
- séance ordinaire du 20 février 2017;
- séance extraordinaire du 27 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-03-155 3.1 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-03-156 École Sainte-Madeleine / Triathlon des jeunes 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par le Comité du triathlon de l'école Sainte-Madeleine dans le cadre de la 16^e édition du « Triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine » qui se tiendra le 16 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs dans le cadre de la 16^e édition du « Triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-157 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1270-51 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 4 avril 2016, le Règlement n° 1270-51 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges »;

CONSIDÉRANT que le Conseil a réadopté avec changement le 18 avril 2016, le Règlement n° 1270-51

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles se sont produites au moment de la confection de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 15 février 2017 afin de corriger le Règlement n° 1270-51 en y remplaçant l'acronyme « CCM » par l'acronyme « CMM » à l'article 9;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1270-51 donné par la greffière adjointe le 15 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-03-158 Mandat / Services professionnels juridiques / Poursuite en recouvrement de taxes foncières / Lots 1 830 565, 4 122 566 et 4 223 989

CONSIDÉRANT la résolution 16-11-853 prévoyant l'ordonnance de vendre à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal le 14 décembre 2016 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2015 et antérieures n'ont pas été payées en totalité;

CONSIDÉRANT que les lots 1 830 565, 4 122 566 et 4 223 989 ont été mis à l'enchère publique, mais n'ont pas été vendus et qu'il y a lieu d'entreprendre une poursuite en recouvrement de taxes foncières;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme Barrette et Associés Avocats pour intenter une poursuite en recouvrement de taxes foncières pour les lots 1 830 565, 4 122 566 et 4 223 989 conformément aux dispositions des articles 509 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

QU'elle soit en outre mandatée pour publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur les lots faisant l'objet de ces procédures;

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif à cette requête;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-159 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie du lot 1 675 408 / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la présence de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire en place depuis la fin des années 1960, sur une partie du lot 1 675 408 correspondant au 414, avenue Saint-Charles, le tout d'une superficie de 124,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir et signer une servitude en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour définir les obligations des parties et rendre le tout opposable au tiers;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit lot consent à l'établissement de la servitude, en faveur de la Ville, pour un montant de 11 000 \$, à titre d'indemnité;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot 1 675 408, ayant une superficie de 124,3 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 24 novembre 2016 par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 16547, dossier R20960-1-9, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à rembourser le coût relatif à la confection d'un nouveau certificat de localisation sur présentation de pièces justificatives;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement au moment opportun sur demande du greffier;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-210-00-441	(S.Q.)	11 000 \$
À :	02-415-00-723	(Acquisitions servitudes)	11 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-03-160 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie du lot 1 545 377 /
Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la présence de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire en place depuis la fin des années 1960, sur une partie du lot 1 545 377 correspondant au 410, avenue Saint-Charles, le tout d'une superficie de 82,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir et signer une servitude en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour définir les obligations des parties et rendre le tout opposable au tiers;

CONSIDÉRANT que le propriétaire consent à l'établissement de la servitude et a accepté la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, à l'effet de fixer la valeur de l'indemnité à 7 100 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot 1 545 377, ayant une superficie de 82,2 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 24 novembre 2016 par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 16547, dossier R20960-1-9, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement au moment opportun sur demande du greffier;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-210-00-441	(S.Q.)	7 100 \$
À :	02-415-00-723	(Acquisitions servitudes)	7 100 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-03-161 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie du lot 1 545 378 /
Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la présence de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire en place depuis la fin des années 1960, sur une partie du lot 1 545 378 correspondant au 412, avenue Saint-Charles, le tout d'une superficie de 347,9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir et signer une servitude en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour définir les obligations des parties et rendre le tout opposable au tiers;

CONSIDÉRANT que le propriétaire consent à l'établissement de la servitude et a accepté la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, à l'effet de fixer la valeur de l'indemnité à 30 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot 1 545 378, ayant une superficie de 347,9 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 24 novembre 2016 par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 16547, dossier R20960-1-9, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement au moment opportun sur demande du greffier;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-210-00-441	(S.Q.)	30 000 \$
À :	02-415-00-723	(Acquisitions servitudes)	30 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-162 Servitude de passage / Voie cyclable / Partie du lot 4 937 478 / Avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une voie cyclable reliant l'avenue Saint-Charles à la rue Louise-Josephite sur une partie du lot 4 937 478;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude de passage en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit lot consent à l'établissement de la servitude, à titre gratuit, en faveur de la Ville, le tout suivant une lettre de consentement datée du 30 novembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 4 937 478 ayant une superficie de 241,4 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 23 février 2017 par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 16780, dossier R23173-1-1, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-03-163 Règlement volontaire / Réclamation / Absence d'une deuxième issue / 934, rue de Clichy / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie a émis un avis de non-conformité au Code national du bâtiment à l'égard de celui sis au 934, rue de Clichy en raison de l'absence d'une deuxième issue de secours;

CONSIDÉRANT que la Ville, sur la base de plans préparés par un architecte, avait émis le permis de construction pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT le règlement volontaire déjà accepté pour des immeubles affectés d'un problème semblable dans le cadre de la résolution 16-10-801;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée, sans préjudice et sans admission de responsabilité, afin d'éviter un recours judiciaire, à assumer, par le biais de son assureur, un montant de 4 346,06 \$ et à délivrer sans frais le permis requis pour la construction de la deuxième issue;

CONSIDÉRANT que la participation du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'ordre des architectes s'élève à 6 129,38 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé Transaction et reçu quittance annexé à sa recommandation datée du 3 mars 2017 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-03-164 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 février 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 10 février 2017 totalisant un montant de 4 122 372,17 \$.

« ADOPTÉE »

17-03-165 Rapport d'activités du trésorier – année 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

« ADOPTÉE »

17-03-166 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 23 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-03-167 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-451;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie en date du 13 février 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Stéphane Laurin dans son poste de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 13 décembre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Laurin.

« ADOPTÉE »

17-03-168 Service des travaux publics / Embauche / Stagiaire en génie de la construction

CONSIDÉRANT l'offre de stage présentée par la Ville à l'*École de technologie supérieure* pour la période du 20 au 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection ainsi que la recommandation du Comité de sélection en date du 21 février 2017;

CONSIDÉRANT que les tâches à être confiées au stagiaire doivent répondre aux exigences de l'institution d'enseignement et permettre d'acquérir l'expérience pertinente dans le cadre de son programme au *Baccalauréat en génie de la construction*;

CONSIDÉRANT la rémunération octroyée dans le cadre de stages professionnels universitaires au sein de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise M^{me} Marie-Lou Dubuc à effectuer un stage rémunéré au sein du Service des travaux publics, sous la supervision de M. Bruno Possa, ingénieur, directeur du Service des travaux publics par intérim, et ce, pour la période du 24 avril au 18 août 2017;

QUE dans le cadre de ses fonctions M^{me} Dubuc agira en appui professionnel à M. Possa;

QUE le taux horaire consenti à M^{me} Dubuc à titre de stagiaire soit établi à 22,65 \$/heure et que les autres conditions de travail soient établies conformément à la *Loi sur les normes du travail*;

QUE M. Possa, ing., directeur du Service des travaux publics par intérim, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE des souhaits de succès soient adressés à M^{me} Marie-Lou Dubuc;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-169 Service des loisirs et de la culture / Structure organisationnelle / Modifications complémentaires

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture implantée le 9 février 2015 en vertu de la résolution 15-02-112, laquelle a été modifiée en vertu des résolutions 15-05-486, 15-06-534 et 15-11-1026;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des modifications complémentaires à ladite structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que les modifications complémentaires ont été présentées aux représentants du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432 le 14 février 2017 ainsi qu'aux salariés de la bibliothèque le 16 février 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de bibliothécaire soit créé en date de la présente résolution et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'association des employés-cadres le 23 février 2017;

QUE le poste syndiqué de responsable du comptoir de prêts soit aboli en date de la présente résolution;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

17-03-170 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Contrat individuel de travail / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et M. Olivier Prigent et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-171 Club de natation les Citadins / Inscription saison 2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement déjà effectué pour les frais d'inscription de la saison 2016 (résolution 16-01-024);

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de natation les Citadins a fourni au service des loisirs et de la culture une deuxième liste où l'on retrouve le nom d'une seule participante et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club de natation les Citadins une somme de 137,50 \$ pour les frais d'inscription de cette participante pour la saison 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-172 Financement / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes / Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-597, adoptée le 17 juin 2015, autorisant le Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges à exécuter des travaux de construction d'un lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes sur l'avenue Saint-Charles et prévoyant un engagement de la Ville à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150 mais n'excédant pas 267 400 \$ taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de contribution entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et le Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges par laquelle ladite agence offre à l'organisme une contribution financière non remboursable n'excédant pas 275 000 \$ taxes applicables non comprises dans le cadre du PIC Canada 150, pour la réalisation du projet de tronçon cyclable;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme à l'effet que la Ville couvre les frais de services professionnels dans le cadre du démarrage du projet puisqu'ils ne sont pas inclus à ladite entente;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière additionnelle pour couvrir tous les frais de services professionnels relatifs à ce projet;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques au moment opportun sur présentation des pièces justificatives;

QUE ces dépenses soient financées par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-173 Protocole d'entente / La Société Canadienne de la Croix-Rouge / Programmes de secourisme, natation et sécurité aquatique / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-087 du 8 février 2011, autorisant la signature de l'entente avec La Société canadienne de la Croix-Rouge relativement à l'acceptation de la Ville à agir à titre de partenaire autorisé de la Croix-Rouge Canadienne pour les programmes de natation et de sécurité aquatique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite entente pour y inclure les programmes de secourisme;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et La Société canadienne de la Croix-Rouge relativement au partenariat autorisé à l'égard des programmes de secourisme, de natation et de sécurité aquatique;

« ADOPTÉE »

17-03-174 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés – appel d'offres n° 401-110-17-05 » totalisant un montant de 3 444,23 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-175 Octroi de contrat / Spectacle pyrotechnique / Festivités de la fête nationale 2017 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion tiendra des festivités entourant la fête nationale du Québec le 23 juin 2017;

CONSIDÉRANT la grande popularité du spectacle pyrotechnique auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par BEM Feux d'artifice inc. pour son spectacle pyrotechnique de la Fête nationale 2017;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'adjuger de gré à gré les contrats visant l'acquisition de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'entreprise BEM Feux d'artifice inc. pour la présentation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre des festivités entourant la fête nationale du Québec de l'année 2017 pour un montant de 30 000 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-176 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-07 / Service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 février 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-07;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Services d'arbres Primeau inc., 566, chemin de la Haute-Rivière, Châteauguay (Québec), J6J 5W6 pour le service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage au montant de 64 271,03 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-07;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2017 avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics par intérim et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-177 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-08 / Réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 28 février 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-08;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux au montant de 414 237,68 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-08;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2017 avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics par intérim et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-178 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes adjugé par la résolution 13-12-1246 est d'une durée d'un an finissant avec l'année 2014;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2016 par la résolution 15-11-985 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux années additionnelles, une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des eaux à l'effet de prolonger le contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-46 adjugé à l'entreprise Nouvelle technologie TEKNO inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes pour une année additionnelle, soit 2017;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2017 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE cette résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2017;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-03-179 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-21 / Services professionnels / Architecture / Concepts du futur hôtel de ville / Aménagement intérieur et extérieur

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 20 février 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation à l'égard des services professionnels pour la préparation des concepts du futur hôtel de ville ainsi que de l'aménagement intérieur et extérieur.

« ADOPTÉE »

17-03-180 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 février 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 février 2017.

« ADOPTÉE »

17-03-181 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 février 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 février 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-02-27	1000, rue Émile-Bouchard / Nouvelle construction commerciale / Subdivision du lot 3 753 209 (Lot projeté 6 012 819) / Zone C2-415
CCU n° 17-02-29	3210, boulevard de la Gare, locaux 150 et 158 / Transformation de la façade pour les deux nouveaux commerces / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 17-02-30	3210, boulevard de la Gare, local 150 / Installation d'une enseigne sur les deux murs de façade / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 17-02-31	3150, boulevard de la Gare, local 104 / Transformation de la façade / Lot 4 365 810 / Zone C3-356
CCU n° 17-02-32	3110, boulevard de la Gare / Transformation de la façade / Lot 4 119 362 / Zone C3-357
CCU n° 17-02-33	3150, boulevard de la Gare, local 108 / Transformation de la façade / Lot 4 119 362 / Zone C3-356
CCU n° 17-02-34	3150, boulevard de la Gare, local 108 / Installation d'une enseigne sur le mur de façade et d'une enseigne directionnelle / Lot 4 119 362 / Zone C3-356
CCU n° 17-02-35	3210, boulevard de la Gare, local 120 / Transformation de la façade / Lot 4 325 304 / Zone C3-353

CCU n° 17-02-36	3150, boulevard de la Gare, local 128 / Installation d'une enseigne sur les deux murs de façade et d'une enseigne sur les deux poteaux existants / Lot 4 365 810 / Zone C3-356
CCU n° 17-02-38	472, avenue Saint-Charles, local 001 / Installation d'une enseigne sur poteau existant / Lot 1 675 613 / Zone C2-322
CCU n° 17-02-39	290 à 296, boulevard Harwood / Modification de la toiture / Ajout d'une partie de toit en pente / Lot 1 545 690 / Zone C2-716
CCU n° 17-02-41	17 boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 120 / Installation d'une enseigne à plat au mur et d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 211 169 / Zone C3-219

« ADOPTÉE »

17-03-182 Cases de stationnement / Exemption et compensation / 1000, rue Émile-Bouchard / Lot projeté 6 012 819 / Zone C2-415 / CCU n° 17-02-28

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-02-28 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 février 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 1000, rue Émile-Bouchard, la demande d'exemption de l'obligation de fournir deux cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de 1 000 \$ par case tel que le prévoit l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

17-03-183 PIIA / 150, chemin des Chenaux / Bâtiment d'intérêt patrimonial et lanière patrimoniale / Lotissement / Lot 2 437 680 / Zone H1-233 / CCU n° 17-02-37

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-02-37 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 février 2017;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas plusieurs éléments du Règlement n° 1277 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 150, chemin des Chenaux constitue un bâtiment d'intérêt patrimonial et est située sur une lanière patrimoniale;

CONSIDÉRANT que ladite propriété se retrouve également à la liste des éléments ou ensembles d'intérêt patrimonial de la Ville le tout suivant l'adoption du « Règlement n°1430 constituant un site du patrimoine sur le lot 2 437 680 du cadastre du Québec sis au 150, chemin des Chenaux »;

CONSIDÉRANT que la protection patrimoniale s'applique à l'enveloppe extérieure des constructions et au terrain;

CONSIDÉRANT que l'article 141 (2) de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que « nul ne peut, sans l'autorisation du conseil, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain dans un tel site »;

CONSIDÉRANT que cette même loi prévoit que le conseil doit prendre avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 150, chemin des Chenaux, le projet de lotissement visant la création de trois lots, tel que présenté au plan préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, dossier S 4726-1, minute 8078, en date du 27 octobre 2015.

« ADOPTÉE »

17-03-184 Dérogation mineure / 56, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Marge avant de 4,87 mètres / Aire de stationnement localisée à 1,53 mètre de la ligne d'emprise de rue / Lot 5 908 873 / Zone C3-302 / CCU n° 17-02-40

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-540 prévoyant l'acquisition des lots 5 908 974 et 5 908 975, le tout dans le cadre du projet d'implantation d'un débarcadère pour autobus et d'une voie cyclable sur une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes complétant la voie cyclable actuelle sise entre l'avenue Saint-Charles et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que ladite acquisition a engendré sur le lot contigu la création de non-conformités au Règlement de zonage n°1275 et qu'il y a lieu de les corriger par l'octroi d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-02-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 février 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 février 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 56, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 56, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- une marge avant de 4,87 mètres pour le bâtiment commercial existant en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C3-302 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 7,50 mètres;
- une aire de stationnement localisée à 1,53 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 3 mètres;

« ADOPTÉE »

17-03-185 Modification au plan directeur de rues et de lotissement / Secteur montée d'Alstonvale / Projet « Ravin Boisé » / Lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, et 1 830 253 / Zone H1-914 / CCU n° 16-12-212 / Abrogation de la résolution 14-12-1262

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-359 modifiant le plan directeur des rues dans le but d'y intégrer le lotissement projeté par l'amendement n° 1270-47 du Règlement n° 1270 du plan d'urbanisme, afin de modifier certaines dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Fief-Choisy et d'intégrer les nouvelles rues projetées à ses documents de planification, le tout tel que montré au document intitulé : « Plan directeur de rue : Secteur du Ravin boisé », dessiné par M. Pierre Major, technicien en géomatique à la Ville de Vaudreuil-Dorion, en date du 6 mars 2014, à l'échelle 1 : 3 500;

CONSIDÉRANT que la résolution 14-04-359 sera maintenue en ce qui concerne l'amendement n° 1270-47 du Règlement n° 1270 du plan d'urbanisme, mais que le plan directeur des rues est modifié par la présente;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-09-157 du Comité consultatif d'urbanisme recommandant d'approuver le plan directeur des rues et parcs pour les phases 1 à 3 du projet de développement résidentiel « Ravin Boisé » sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal a demandé que le plan directeur des rues et le cadastre soient modifiés de façon à ce que la ligne arrière de tous les lots adjacents au ravin se poursuive jusqu'à la ligne médiane du cours d'eau verbalisé;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau plan directeur de rues et de lotissement pour les lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, 1 830 253, tel que montré sur le plan directeur préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, feuillets 1 de 2 et 2 de 2, dossier n° S 2812-35, minute 9203, en date du 14 février 2017, lequel respecte les conditions énoncées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme n° 16-09-157 et montre la ligne arrière de tous les lots adjacents au ravin se poursuivant jusqu'à la ligne médiane du cours d'eau verbalisé;

CONSIDÉRANT que les terrains qui seront cédés à la Ville sont identifiés sur ce plan comme étant MN (milieu naturel), P (parc), S (sentier) et la zone identifiée comme étant la « zone de conservation »;

CONSIDÉRANT que la résolution 14-12-1262 doit par conséquent être abrogée, puisque les terrains et dimensions à céder aux fins de parcs, de conservation et d'espaces naturels ont fait l'objet de modifications;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvé le nouveau plan directeur de rues et de lotissement pour les lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, 1 830 253, tel que montré sur le plan directeur préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, feuillets 1 de 2 et 2 de 2, dossier n° S 2812-35, minute 9203, en date du 14 février 2017;

ET QUE soit abrogée la résolution 14-12-1262.

« ADOPTÉE »

17-03-186 Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs, d'espaces naturels et de conservation / Secteur montée d'Alstonvale / Projet « Ravin Boisé » - phase 1 / Lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 209 et 1 830 252 / Zone H1-914 / CCU n° 16-12-211

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-12-211 du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de lotissement et cession de terrains pour fins de parcs, d'espaces naturels et de conservation de la phase 1 du projet « Ravin Boisé » pour les lots 1 830 154 et 1 830 155, tel que montré au plan directeur préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, feuillets 1 de 2 et 2 de 2, dossier S 2812-30, minute 9085, en date du 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que, sans en changer le concept de développement, des plans modifiés ont été soumis dans le but de remplacer les lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 209 et 1 830 252 par les lots 5 591 964 à 5 591 985, 5 598 713 à 5 598 724, 5 600 852, 5 607 167, 5 608 791 à 5 608 800 et 5 636 880 à 5 636 897, tel que montré sur le plan cadastral préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, feuillets 1 de 5 à 5 de 5, dossier S 2812-8D, minute 9178, en date du 31 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que le requérant, soit la société Ravin Boisé S.E.C., a obtenu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation (CA) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de cette même loi pour le projet situé sur les lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 209 et 1 830 252;

CONSIDÉRANT que les lots 1 830 201, 1 830 191 et 1 830 253, devront faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC au moment jugé opportun;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de la phase 1 correspond à 365 846,4 mètres carrés et que le promoteur doit, en vertu du règlement de lotissement n° 1273, céder une superficie de 10 % pour fins de parcs et espaces verts, laquelle correspond à 36 584,64 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que font partie de la phase 1 les parcs et les espaces verts et naturels suivants :

- zone de conservation d'une superficie de 71 000 mètres carrés correspondant au lot projeté 5 591 967;
- les parcs P1, P2 et P3 totalisant une superficie de 135 250 mètres carrés et correspondant aux lots projetés 5 591 968, 5 591 969 et 5 591 971;
- les milieux naturels MN1, MN2 et MN3 totalisant une superficie de 8 098,1 mètres carrés et correspondant aux lots projetés 5 591 972, 5 591 973 et 5 636 889;

CONSIDÉRANT que les lots 5 591 974, 5 591 966 et 5 636 897 constituent des lots résiduels qui pourront être développés dans des phases subséquentes;

CONSIDÉRANT que la zone de conservation et les milieux naturels ne sont pas inclus dans le calcul du 10 % pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT la proposition soumise à la Ville par le promoteur à l'égard de la cession pour fins de parcs et d'espaces verts correspondant aux parcs susmentionnés (P1 à P3) représentant une superficie totale de 135 250 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le tout est en conformité avec le plan directeur approuvé par la Ville dans sa résolution 17-03-185 en date du 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer le surplus de la superficie d'espaces verts dans une banque de terrains dédiée à la société Ravin Boisé S.E.C. inc. afin de combler le manque à gagner pour les phases subséquentes du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvé le plan cadastral préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, feuillets 1 de 5 à 5 de 5, dossier S 2812-8D, minute 9178, en date du 31 janvier 2017;

QUE soit accepté que les lots projetés lots 5 591 968, 5 591 969 et 5 591 971 de la phase 1 du projet « Ravin Boisé », totalisant une superficie totale de 135 250 mètres carrés, soient cédés à la Ville pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces verts;

QUE soit créée une banque de réserve dédiée à la société Ravin Boisé S.E.C. et qu'il y soit déposé le surplus de superficie de parcs correspondant à 98 665,4 mètres carrés, le tout pouvant servir uniquement à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces verts pour leur développement futur.

« ADOPTÉE »

17-03-187 Adoption / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 février 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-252 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 février 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 février 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-252 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-252 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher dans la zone C3-124 et d'autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur dans les zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 ».

« ADOPTÉE »

17-03-188 Adoption / Règlement n° 1735 / Installations septiques

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1735 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1735 intitulé :

« Règlement relatif aux installations septiques ».

« ADOPTÉE »

17-03-189 Adoption / Règlement n° 1565-08 / Circulation (RMH 339)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-08 et renoncent à sa lecture

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-08 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) ».

« ADOPTÉE »

17-03-190 Adoption de projet / Règlement n° 1701 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1701 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 mars 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis.

« ADOPTÉE »

17-03-191 Avis de motion / Règlement n° 1701 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

17-03-192 Adoption / Règlement n° 1694-13 / Stationnement (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-13 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de limiter, durant certaines périodes, le stationnement sur le terrain du Centre multisports ».

« ADOPTÉE »

17-03-193 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-03-194 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-03-195 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 08 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe